

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 31 JANVIER 2014
COMPTE-RENDU**

<u>PRÉSENTS</u> :	Pascal PONCET, Suzanne RICHARD, Bernard MEIER, Jean-Yves FARJON, Madeleine VEILLAS, Marie-France COUDOUR, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Nicolas OSSEDAT. <u>Cabinet SOMIVAL</u> : Dominique LECEA
<u>ABSENTS</u> :	<u>excusés</u> : Jean-Michel BRISSAY-CHATRE, Gérard REBOULET, Jean-Yves MOISSONNIER, <u>non excusé</u> : Cyril EPINAT

1 – CAMPING MUNICIPAL « LE VERDILLÉ »

Par délibération du 27 septembre 2013, le conseil municipal décidait de confier la gestion du camping à un exploitant en lançant une procédure de délégation de service public. Pour ce faire, il s'est appuyé sur le cabinet SOMIVAL, assistant à maître d'ouvrage, mandaté pour mener à bien cette procédure complexe mais obligatoire. Après avis d'appel public à candidatures, cinq candidats manifestaient leur intérêt pour gérer la structure. Quatre ont été retenus par la commission communale de délégation de service public. Le document programme leur a été adressé et seulement trois ont fait parvenir leurs plis : la SARL R2L, la SARL LE GALL Loisirs et Madame Natacha MANÉ.

La commission de délégation de service public, réunie le 19 décembre 2013, a souhaité que les trois candidats soient reçus le 15 janvier 2014. A l'issue de cette rencontre, les représentants de la commission (Pascal PONCET et Jean-Michel BRISSAY-CHATRE) ont décidé d'abandonner la procédure de délégation de service public et envisager la reprise de la gestion du camping en régie directe et ce, dans l'intérêt général de la commune comme le préconisait d'ailleurs Monsieur LECEA du cabinet SOMIIVAL. En effet, aucun des candidats ne possédait tous les atouts pour prendre en charge la structure pour une durée de 7 années en qualité de gestionnaire privé.

Monsieur LECEA, du cabinet SOMIVAL, préconise la reprise en régie du camping par la commune. Il considère que l'actuel équipement ne permet pas d'attirer de gestionnaires adaptés. Il préconise cette reprise sur les saisons 2014 et 2015 afin que, dans cet intervalle, la commune puisse réaliser des investissements de nature à requalifier le camping et à permettre un classement 2 étoiles nouvelles normes. Il pense que c'est seulement ensuite qu'il faudra relancer une procédure. Cette mise à niveau permettrait d'obtenir de meilleures propositions : des candidats plus nombreux et plus adaptés devraient se faire connaître.

Monsieur LECEA propose toutefois de retenir Madame Natacha MANE pour la saison 2014. Il explique que si sa candidature n'est pas totalement adaptée dans le cadre d'une gestion en tant qu'exploitant privé, il la trouve adaptée en tant que salariée sur 4 mois de la commune pour la saison qui arrive. Le dossier qu'elle a présenté permet d'étayer les propos de M LECEA qui propose en outre de lui fournir un complément de formation et ce, à titre gracieux. Toutes les recettes du camping et du snack de la piscine iraient dans ce cas à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition du cabinet SOMIVAL.

2 – ESPACES VERTS DE LA CASERNE DES POMPIERS / CONVENTION D'ENTRETIEN AVEC LE S.D.I.S. 42

Pour plus de facilités pour le S.D.I.S. de la Loire, il a été convenu que l'entretien des espaces verts de la caserne des Pompiers incomberait aux agents de l'unité technique communale. L'année 2013 a servi de « test » permettant de définir le volume d'heures nécessaires à la tonte et au désherbage + le coût d'utilisation du matériel communale et divers produits. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer avec le SDIS une convention révisable annuellement. Cette convention prévoit le remboursement des frais engagés par la commune.

3 – CONGRES DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS / RENOUVELLEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

Il se déroule tous les deux ans et aura lieu cette année à Saint Just-la-Pendue le samedi 21 juin 2014. La commune de Saint Just-en-Chevalet, via une participation financière, peut bénéficier d'un encart dans la revue officielle. A l'unanimité, il est demandé un format 1/8^{ème} de page (plutôt que le 1/16^{ème} proposé trop petit). Outre l'aspect « publicité » pour la commune, il s'agit surtout d'apporter une participation à la manifestation.

4 – DECISION MODIFICATIVE SUITE A DISSOLUTION DU SYNDICAT TV/NOIRÉTABLE

A l'unanimité, il est décidé d'effectuer les écritures comptables demandées par le Trésorier, suite à la dissolution du syndicat intercommunal de gestion des stations réémettrices de télévision de Noirétable en 2011.

Compte 110	3.223,18 €
Compte 1068	595,85 €

5 – COLLEGE LE BREUIL

Il est attribué à l'unanimité une subvention de 50 € au foyer socio éducatif du collège Le Breuil et une subvention de 50 € à l'association sportive du collège Le Breuil (le collège avait, par le passé, cédé à la commune du petit matériel technique qui n'était plus adapté pour l'enseignement).

6 - VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE A LA REMISE

Monsieur TOINON, géomètre, a transmis le plan de division, lié à la vente d'une parcelle communale à Monsieur Christophe FERRET. Une délibération est prise afin de préciser la superficie de la parcelle, après alignement, soit 1.453 m². Les précédents comptes rendus évoquent le prix de vente.

7 - EX BOUCHERIE PRAT rue D'URFE

L'étude BERTHELOT de Roanne et le Juge donnent un avis favorable à la proposition d'achat faite par la commune, représentée par le Maire, au nom du conseil municipal (deux délibérations avaient été prises dans ce sens). Le montant de l'acquisition s'élèvera donc à 15.000 € : dépense communale largement compensée par la recette correspondant à la vente du terrain à Christophe FERRET. Ainsi, la commune garde la maîtrise du bien afin d'éviter que le pas de porte soit transformé en logement hypothéquant ainsi toute reprise par une activité commerciale qui pourrait dans l'avenir se dessiner. Le logement des étages serait quant à lui remis en état et loué par la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là d'une action de nature à garantir une activité commerciale de proximité au service de la population.

8 - PROJET DE DÉCRET AVEC PROPOSITION DE LA NOUVELLE CARTE CANTONALE DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Dans ledit projet de redécoupage, Saint Just ferait partie du canton n° 9 qui regroupera les cantons actuels de Saint Just-en-Chevalet, La Pacaudière, Saint Haon-le-Châtel et Roanne Sud, soit 28.639 habitants. Ce changement est expliqué par une volonté de rééquilibrage de la représentation du conseiller général qui pouvait représenter actuellement 5000 habitants comme 50 000 habitants en ayant le même pouvoir de décision au Conseil Général.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

- EHPAD

Suite aux propos du Président Bonne lors de sa récente visite à l'EHPAD de Saint Just-en-Chevalet, il semblerait que la subvention du Conseil Général d'un montant d'environ 850.000 €, annoncée par Madame Huguette BURELIER lors des vœux du Maire de Saint Just, ne soit pas acquise puisque le passage en commission permanente du Conseil Général n'a pas encore eu lieu (subvention concernant l'investissement de onze millions d'euros nécessaire à la construction du nouveau bâtiment). A suivre...

- FROMAGERIE / STEP

Une réunion technique s'est tenue en Mairie le 24 janvier avec Monsieur FOUGERE (MAGE), Monsieur VERDIER (Lyonnaise des Eaux : constructeur de la STEP communale) Monsieur GENIN (Gérant de la Fromagerie du Pays d'Urfé) et M le Maire. Il en est ressorti que 2014 serait une «année test» quant au fonctionnement du prétraitement de la fromagerie suite à des déconvenues techniques rencontrées par l'industriel sur la conception même du prétraitement. Une annexe sera jointe à l'arrêté municipal et à la convention à intervenir entre l'industriel et la commune minimisant, pour l'instant, les exigences de la commune en termes de caractéristiques des rejets acceptés à la nouvelle station communale. M GENIN complètera son équipement de sorte à le rendre plus performant dans les prochains mois. Un suivi sera fait tout au long de l'année et un bilan en fin 2014 dans l'objectif de mettre au point une convention plus pertinente et définitive.

- Courrier adressé aux élus

Les membres du conseil municipal et la Mairie ont été destinataires d'un courrier anonyme, courant janvier, basé sur des interprétations fantaisistes et calomnieuses...

Le conseil s'entend pour déplorer de tels agissements qui rappellent des méthodes utilisées pendant les heures les plus sombres de notre histoire. (Le Maire indique avoir initié une action en vue de l'identification de l'auteur).

- Intervention de Nicolas OSSEDAT

Il fait part de la proposition faite par Monsieur GODARD, Maire des Salles à la CCPU : ne pas augmenter la participation des ménages concernant les ordures ménagères du fait de l'économie réalisée suite aux résultats de la consultation récemment organisée pour la collecte des OM (propositions avantageuses).

A l'unanimité, le conseil municipal se déclare favorable à cette proposition et en fera part à la CCPU.

Séance levée à 22 H 00